

DÉCLARATION SNUIPP-FSU 01 -- CAPD DU 7 FÉVRIER 2020

Madame l'Inspectrice d'Académie,

En préambule, il ne vous aura pas échappé que nous nous présentons à 4 élu.e.s, suite à l'impossibilité d'obtenir un remplaçant pour notre 5ème élu.e sans que cela ne déshabille une autre classe au dernier moment. Il faut systématiquement batailler pour être remplacé.e. Il devient inacceptable que l'institution maîtresse de son calendrier ne puisse anticiper cela.

Hier, nous avons vécu une nouvelle grève nationale du public et du privé à laquelle tous les personnels, enseignants et administratifs, participent.

Après des mois de communication-vente de la réforme du système de retraite, force est de constater que la majorité de la population ne s'y trompe pas : elle est opposée à ce projet dévastateur pour notre modèle de société, pour nos niveaux de vie futurs. Ce projet de loi doit être retiré car il n'est ni juste, ni justifié. En effet, comment le gouvernement ose-t il parler de justice quand il veut aligner tout le monde vers le bas ? Pour nous, la justice, ce n'est pas baisser les cotisations des plus hauts revenus de cotisations, ce n'est pas soustraire au devoir de solidarité et de justice fiscale les grandes fortunes, amis et soutien du président. Ce n'est pas allonger la durée de référence d'une carrière, bien souvent marquée de temps d'inactivité ou de temps partiel (pour les femmes particulièrement), dans le calcul d'une pension. Ce qui est juste, c'est que chacun contribue à la hauteur de ses capacités et que des mécanismes de solidarité soient maintenus afin d'assurer à tous un niveau de vie décent à la retraite.

Les enseignant.es ont bien compris dès le début qu'elles/ils seraient les grands perdant.es. L'engagement du gouvernement de nous revaloriser par le biais d'une loi de programmation n'était qu'un leurre. La récré vient d'être sifflée par le conseil d'Etat. Au delà des 500 millions d'euros, il n'y aura rien pour l'instant. Le mirage des 10 milliards s'est évaporé parce que le gouvernement n'a en vérité jamais envisagé de le rendre concret. Ce qu'il souhaite avant tout, c'est refonder le métier d'enseignant et distribuer pour cela primes au mérite et bons points. C'est la méthode Blanquer !

Pour nous, une revalorisation c'est le rattrapage d'année de disette salariale, c'est la reconnaissance de l'engagement de la profession, ce n'est pas vendre un système de retraite solidaire, ce n'est pas accepter de nouvelles missions en échange d'un miroir aux alouettes en forme d'une vaste entourloupe sur le néant. Plus largement, si la FSU s'est rendue aux premières réunions de concertation c'est parce que la revalorisation doit s'étendre à tous les personnels de l'Education Nationale et de la Fonction Publique. Il ne s'agit pas de discuter de compensations aux effets d'une réforme que nous rejetons en bloc. Il s'agit pour nous de faire reconnaître à sa juste valeur l'engagement des personnels, dans tous les secteurs de la Fonction Publique, et cela sans contrepartie. Sur cette base, nous exigeons l'ouverture de discussions globales dans l'ensemble de la Fonction Publique. Les agents administratifs, les personnels sociaux, de santé de l'Éducation Nationale, des autres ministères, les agents territoriaux, les hospitaliers ont eux aussi des salaires très souvent insuffisants, des missions qui se sont alourdies sans aucune reconnaissance salariale.

Cette séance nous installe durablement dans la loi du 6 août 2019 dite «de transformation de la fonction publique». A l'instar de la réforme des retraites qui dénature le lien entre le fonctionnaire retraité et l'État, la loi "fonction publique" dénature le lien entre le fonctionnaire actif et l'État. Parce qu'elle place le recours au contrat au même rang que le recrutement de titulaires, parce qu'elle facilite les restructurations et

permet les abandons de missions, les délégations de service public, les externalisations, les privatisations, parce qu'elle encourage l'individualisation des rémunérations et des primes, parce qu'elle débride le pouvoir discrétionnaire du supérieur hiérarchique direct en matière de sanction, d'affectation, de promotion, de rémunération, cette loi, initiée par des acteurs économiques fanatiques de néo-libéralisme, rédigée par un exécutif ignorant du contrat social et de l'histoire de notre République, est un coup de force contre les Institutions de la République. C'est également un coup dur asséné à la démocratie sociale puisqu'elle s'inscrit à rebours de la longue marche séculaire vers la démocratisation de notre Etat. La démocratie n'est pas complète quand les contre-pouvoirs et les corps intermédiaires sont privés des outils qui leur permettent d'agir, quand le fonctionnement de l'appareil d'État et celui du monde du travail échappe à la délibération et à la confrontation des points de vue. Dans l'éducation plus encore, parce qu'il est en charge de l'émancipation de la jeunesse, le fonctionnaire est un fonctionnaire-citoyen qui doit pouvoir jouir des attributs démocratiques du citoyen et avoir un droit regard sur le fonctionnement du service et sur les décisions de l'administration. Le dessaisissement des commissions paritaires de leurs compétences en termes de mobilité et de promotion est illégitime et grave. Concrètement, comme nous l'avons déjà dénoncé notamment à l'occasion de la précédente CAPD, les compétences des CAPD sont confisquées : pour cette année, tout ce qui concerne la mobilité des enseignant-es, pour l'an prochain ce qui concernera l'avancement. Les CAP ne sont et ne seront plus consultées, de même les groupes de travail avec les organisations syndicales ne sont et ne seront plus réunis pour examiner les vœux, les barèmes, les situations particulières des collègues les renvoyant ainsi à une individualisation complète. Nous rappelons notre opposition aux choix opérés par le gouvernement qui sont en rupture totale avec le travail réalisé par les représentant.es et les élu.es des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire ou des possibles erreurs de l'administration. Quelle assurance que l'affectation communiquée sera la bonne ? Aucune !... puisque nous n'aurons pas accès aux éléments de barème de TOUS qui permettent de croiser les infos et de vérifier les nominations ou les mutations. Quelle garantie que le barème aura été respecté ? Aucune! Quelles possibilités de recours ? Quasiment aucune ! Le texte prévoit la possibilité de faire des recours individuels uniquement pour les collègues qui n'obtiennent pas leur mutation ou encore de poste au mouvement ou qui obtiennent un poste non demandé. La seule possibilité sera la saisine du Tribunal Administratif qui mettra parfois plusieurs années à statuer.

Madame l'Inspectrice d'Académie, la semaine dernière, vous nous parliez ici-même d'un lien direct entre l'agent et l'employeur, de confiance réciproque, nous disiez que les nouvelles orientations amenaient pour les syndicats une nouvelle évolution du dialogue, en le repositionnant dans un nouveau cadre. Pas d'opacité, disiez-vous, mais une forme renouvelée de dialogue social, un Ministère de l'Education nationale riche en dimension humaine, une dynamique nouvelle pour le XXI^e siècle. Ce n'est pas de dynamique qu'il est question, mais de dynamite. Dynamitage de la place des syndicats, cantonnés dans un rôle infinitésimal, voulu par un pouvoir exécutif peu enclin à laisser les organisations défendre les droits collectifs, nous privant de nombreuses prérogatives qui nous permettaient de défendre au mieux le droit des personnels, de tous les personnels, pas seulement des quelques un.es qui individuellement auraient un recours à formuler. Car ce qui profite à tous profite à chacun, alors que ce qui profite à l'un.e ne profite pas nécessairement à l'autre. C'est un affaiblissement caractérisé du droit des agents auquel nous assistons, une entreprise caractérisée de démolition du droit à agir des syndicats. Cette semaine, vos services nous ont refusé une réponse à une question que nous formulions en notre qualité de délégués du personnel. Sans doute une déclinaison de ce que vous appeliez "le repositionnement du dialogue social". C'est intolérable et contribue à un affaiblissement du droit des représentants des personnels, et par là, des personnels.

L'année dernière à la même époque, nous fustigions dans notre déclaration liminaire l'école de la confiance, des injonctions, du blocage des rémunérations. On voit ce qui s'est ajouté à la liste des désastres qui nous frappent. Ecole de la confiance ? Soyons objectifs et parlons d'école de la contrainte et

de l'obéissance, plutôt.

Il est temps d'arrêter ces apprentis sorciers et d'imposer par le rapport de force social des politiques publiques qui répondent aux réels besoins de la population.

Nous y sommes déterminés. Et ce n'est pas un simple vœu.